

## ARRETE DE CIRCULATION



**Yvelines**  
Le Département

Le Chef de l'Unité Entretien et Exploitation de Rambouillet

VU le code de la route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté départemental permanent N° AD 2023-641 en date du 31 août 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les routes départementales situées hors agglomération

VU le règlement de voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1-8ème partie et spécialement son article R 135,

Affaire suivie par  
Stéphane BLEVIN  
Tél 01-61-31-29-89  
[s.blevin@epi78-92.fr](mailto:s.blevin@epi78-92.fr)

N° dossier : 176-2024

### A U T O R I S E

L'entreprise **AER PIERRELAYE – RUE DE LA FONTAINE DU ROY – 95400 PIERRELAYE**

à effectuer des travaux de **BALISAGE POUR LA REALISATION DE REPARATION D'UNE GLISSIÈRE** sur la route départementale suivante (section hors agglomération) :

▶ RD 27 du PR 9+290 au PR 9+420 **Communes de ROCHEFORT EN YVELINES - CLAIREFONTAINE EN YVELINES - BULLION**

du **16 DÉCEMBRE 2024 AU 30 JANVIER 2025 (1 jour effectif)**.

dans les conditions suivantes :

- horaire des restrictions :

uniquement de jour (**08h30 – 18h00**)

- mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :

mise en place d'un alternat de 300 m maximum (**feux tricolores**)

limitation de la vitesse à **50 km/h**

interdiction de stationner

interdiction de dépasser

L'entreprise aura la charge de la signalisation temporaire du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

À RAMBOUILLET, le **12/12/2024**  
Le Chef de l'Unité Entretien Exploitation de Rambouillet

Philippe PIMBEL

Copie :

Mairies **ROCHEFORT EN YVELINES - CLAIREFONTAINE EN YVELINES - BULLION**

P.J. :

Fiche CF24 – Chantiers fixes – Alternat par signaux tricolores – Circulation alternée – Route à 2 voies